



Tribunal de première instance  
Place du Bourg-de-Four 1  
Case postale 3736  
CH - 1211 GENEVE 3

Réf :

à rappeler lors de toute communication

**ORDONNANCE  
DU 10 OCTOBRE 2017**

**Partie demanderesse**

Monsieur B.  
c/o Me ROULET Jacques  
BRS Avocats  
Boulevard des Philosophes 9  
1205 Genève

**Parties défenderesses**

V.  
c/o Me .

Case postale  
1211 Genève

A.  
c/o

Case postale  
1211 Genève

Ce jour, le Tribunal rend l'ordonnance suivante :

Vu la demande et les titres déposés,

Considérant l'article 245 al. 2 du Code de procédure civile.

**Par ces motifs,  
LE TRIBUNAL :**

- Transmet la demande et les titres aux parties défenderesses.
- Impartit un délai au **23 novembre 2017** aux **parties défenderesses** pour déposer au greffe du Tribunal, en deux exemplaires, une réponse écrite et les titres présentés comme moyen de preuve.

Juge

La présente ordonnance est communiquée pour notification par le greffe le

**12 OCT. 2017**